

N° 4050

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 1994-1995

PROJET DE LOI

**relatif à la transformation pour les besoins de la Chambre des Députés
des maisons Richard et Printz sises rue de l'Eau à Luxembourg**

* * *

(Dépôt: le 31.5.1995)

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
1) Arrêté grand-ducal de dépôt (18.5.1995)	1
2) Texte du projet de loi	2
3) Exposé des motifs	2
4) Partie urbanistique et architecturale	3
5) Partie technique	4
6) Programme de construction	6
7) Devis estimatif	9
8) Plans	10

*

ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Sur le rapport de Notre Ministre des Travaux Publics et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Article unique.— Notre Ministre des Travaux Publics est autorisé à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi relatif à la transformation pour les besoins de la Chambre des Députés des maisons Richard et Printz sises rue de l'Eau à Luxembourg.

Château de Berg, le 18 mai 1995

Le Ministre des Travaux Publics,

Robert GOEBBELS

JEAN

*

TEXTE DU PROJET DE LOI

Art. 1er.– Le Gouvernement est autorisé à procéder à la transformation pour les besoins de la Chambre des Députés des maisons Richard et Printz, sises rue de l'Eau à Luxembourg.

Art. 2.– Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser la somme de 740.000.000.– francs sans préjudice des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

Les dépenses sont imputables sur le Fonds d'investissements publics administratifs.

*

EXPOSE DES MOTIFS

Les projets d'agrandissement de l'Hôtel de la Chambre des Députés, conçus avec une belle régularité dès le lendemain de sa construction en 1859 n'ont jamais abouti.

Après toutes les tergiversations des 130 dernières années, une chose reste certaine: l'institution parlementaire continue à manquer de place et ses conditions de travail n'ont fait que se détériorer de session en session.

Et si les efforts consentis de part et d'autre pour parer au plus pressé sont louables, l'actuelle répartition de la salle plénière, des salles de réunion, des bureaux du greffe, des députés et des groupes politiques sur plusieurs bâtiments éparpillés à travers la Vieille Ville, n'est guère satisfaisante et nullement conforme aux exigences d'une administration moderne.

Paradoxalement, les critiques des lieux de travail du Parlement n'ont guère changé au fil des temps: la plupart des exigences avancées par les députés dès 1880 – où le Bureau fut chargé de s'arranger avec le Gouvernement pour porter remède à l'insuffisance de locaux appropriés – restent valables. Et si la Chambre des Députés a pu se doter d'un système d'archivage sur disque optique, d'une installation de vote électronique avec vidéoprojection, d'un équipement de traitement de texte et de fax et d'une installation de reproduction de documents très performante, il n'en reste pas moins vrai que l'institution parlementaire reste trop à l'étroit en ce qui concerne ses lieux de travail et notamment la salle de séances, les salles de réunion des commissions, l'accueil des visiteurs, les installations de la presse et les bureaux du greffe sans parler des normes essentielles de sécurité voire de salubrité que la configuration et l'aménagement de l'actuel Hôtel de la Chambre des Députés ne permettent guère de respecter! C'est ainsi que l'installation d'un équipement adéquat – notamment d'éclairage – pour la retransmission régulière des débats par la télévision s'avère impossible en raison de l'exiguïté et du caractère historique et architectural de la salle des séances.

Ceci nous amène à mettre en exergue une des conditions essentielles ayant motivé l'extension des locaux de la Chambre faisant l'objet du présent projet de loi. En rendant tributaire sa décision d'inviter le Gouvernement à transformer les immeubles Richard et Printz pour les besoins de la Chambre d'une liaison au moyen d'une passerelle, à l'actuel bâtiment principal, qui restera en service et dont la salle des séances pourrait connaître un usage polyvalent, le Bureau a voulu souligner l'intérêt historique et pratique du maintien du premier pouvoir près de la Résidence du Souverain et du quartier gouvernemental au Marché-aux-Herbes, que l'opinion publique associe depuis bientôt 150 ans avec le législateur. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Gouvernement, propriétaire depuis 1958 de la maison Richard, était d'accord à acquérir en 1986 l'immeuble Printz.

Un bref retour en arrière permet de se faire une idée de l'actualité de certains projets d'agrandissement et de transformation pourtant conçus au siècle dernier ou encore au courant des années '30 et '50. Non retenus comme beaucoup d'autres qui les ont précédés ou suivis, ils prévoyaient, par exemple en 1935, un passage couvert destiné à relier l'Hôtel de la Chambre à la maison Richard et, en 1958, l'acquisition de la maison Printz qui, selon le Président Joseph Bech, „aurait, ensemble avec la maison Richard, servi d'un emplacement idéal pour la construction d'une nouvelle Chambre des Députés“. Ce qui prouve que les bonnes idées ne datent pas d'hier et que, malgré toutes les alternatives proposées, il n'y a guère mille solutions vraiment valables.

Depuis plus d'un demi-siècle différents emplacements sont en discussion: le complexe composé des maisons Printz et Richard, de l'Hôtel du Luxembourg et du Cinéma de la Cour, dans la rue de l'Eau, le Kanounenhiwel, le terrain Collin, rue Clairefontaine, la place d'Armes avec d'abord l'ancienne

maison Gergen, logeant actuellement la Chambre des Comptes, et ensuite le Cercle municipal, la place des Martyrs dans l'avenue de la Liberté, la maison Capus-Ackermann, située coin place Guillaume/rue du Fossé, le Théâtre des Capucins qui, à ce moment-là n'était pas encore restauré, le plateau de Kirchberg, le Glacis et, finalement la place Guillaume. Il en ressort qu'à quelques exceptions près, la représentation nationale voulait rester au centre de la Vieille Ville.

Au début des années '70, un accord définitif intervenait pour faire construire la nouvelle Chambre des Députés sur le plateau du Saint-Esprit. Un concours d'architectes organisé en 1973-74 devait déterminer l'emplacement du nouveau bâtiment et en proposer le concept architectural. Or, des onze projets présentés, aucun ne put trouver l'accord de la Chambre des Députés.

En 1978, la question d'une nouvelle Chambre revint à l'ordre du jour et un groupe d'experts aboutit à la conclusion que la Chambre devait être implantée dans la partie sud-est du plateau du Saint-Esprit.

Le projet de loi autorisant le Gouvernement à construire la nouvelle Chambre des Députés, à aménager la place du Saint-Esprit en zone piétonne, à réaliser un parking public souterrain et à étendre en souterrain le bâtiment des Archives nationales fut adopté par la Chambre le 11 juillet 1980. Le projet ne fut réalisé qu'en partie et avec certaines modifications; c'est ainsi que le nouveau bâtiment pour la Chambre ne fut pas exécuté, essentiellement en raison de la crise économique qui imposait à l'époque d'autres priorités.

En 1985, lors de l'apurement des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés, les conditions de travail inadéquates du pouvoir législatif furent à nouveau à l'ordre du jour. En 1987, le Bureau de la Chambre des Députés chargea un bureau d'architectes de l'élaboration de plans de réaménagement de l'Hôtel de la Chambre des Députés et des maisons formant l'Îlot du Rost. Alors que le projet de réaménagement des immeubles de l'Îlot du Rost fut adopté en mai 1989 et le chantier ouvert au début de l'année 1990, les projets concernant l'aménagement de l'Hôtel de la Chambre des Députés et des maisons Richard et Printz ne furent pas réalisés.

Après de longues discussions au sein du Bureau de la Chambre des Députés au cours de la législature 1989-1994, sur base des projets soumis par le Ministre des Travaux publics, il fut décidé à l'unanimité d'inviter le Gouvernement à transformer pour les besoins de la Chambre des Députés et de son greffe la maison Printz, acquise par l'Etat en 1988, et la maison Richard, qui lui est contiguë et qui est domaine de l'Etat depuis 1958. Il est prévu que ce complexe hébergera notamment une nouvelle salle plénière, des salles de réunion et l'administration de la Chambre des Députés.

Dans les études visant au réaménagement des maisons Printz et Richard, il a été tenu compte du caractère historique et des particularités architecturales de ces bâtiments. L'architecte chargé de l'élaboration des plans par le Gouvernement a soumis plusieurs idées qui ont conduit à l'élaboration des plans définitifs faisant l'objet du présent projet de loi.

A noter qu'à plusieurs reprises le Gouvernement a fait part à la Chambre de l'appui qu'il comptait réserver à ces projets et que la Ville de Luxembourg s'est déclarée prête à accorder une autorisation de construire dès que les conditions imposées par le règlement des bâtisses auront été respectées.

*

PARTIE URBANISTIQUE ET ARCHITECTURALE

Le terrain retenu pour l'implantation de la nouvelle Chambre des Députés est délimité par les rues de l'Eau, du Marché-aux-Herbes et du Saint-Esprit sur une superficie d'environ 10,30 ares.

Le choix de ce site se justifie par l'attachement historique de la prestigieuse Assemblée que constitue la Chambre des Députés au coeur de la Vieille Ville de Luxembourg.

La proximité du Palais Grand-Ducal ainsi que de l'actuelle Chambre des Députés, auquel la nouvelle Chambre des Députés sera reliée par un passage couvert surplombant la rue de l'Eau, renforce l'argumentation pour la localisation de l'annexe dans le site choisi.

Le projet général d'aménagement de la Ville de Luxembourg a classé le quartier dans le secteur protégé de la Vieille Ville.

Du fait de ce classement, l'aspect extérieur des constructions existantes est en principe à préserver ou à restaurer.

Les fonctions admises dans le secteur protégé de la Vieille Ville sont les logements, les équipements d'intérêt public, les bureaux, commerces et autres installations servant aux besoins propres du secteur.

Considérant l'ensemble des points repris dans le projet général d'aménagement „secteur protégé de la Vieille Ville“, la réalisation du bâtiment projeté nécessite une procédure particulière.

Les parcelles concernées sont à l'heure actuelle couvertes de constructions.

Les bâtiments, appelés Maisons Richard et Printz, occupent la quasi-totalité des parcelles.

Ces bâtiments ont fait l'objet d'une analyse fine de leur substance bâtie dans une étude réalisée par l'architecte en chef des Monuments historiques Monsieur Daniel Gaymard de Strasbourg.

Aussi le projet qui nous occupe tient-il compte des éléments majeurs repris dans cette analyse fine.

C'est ainsi que l'ensemble de la façade sur rue de la Maison Richard sera maintenu dans son état actuel. De même, l'escalier en bois reliant le rez-de-chaussée, les 1er et 2e étages sera soigneusement démonté et remonté dans le nouveau bâtiment.

Les caves voûtées de la Maison Richard situées le long de la limite mitoyenne seront également conservées et remises en valeur.

Pour les ailes 1 et 2 de la Maison Printz, situées à l'angle des rues de l'Eau et du Marché-aux-Herbes, la démarche sera différente. L'ensemble des façades sera proposé à la démolition, mais la reconstruction prévue identifiera les anciens parcellaires et s'inspirera largement de la situation initiale qui fut fortement dégradée au cours de transformations successives.

Toutes les parties intérieures ainsi que les pièces non spécifiées ci-dessus sont vouées à la démolition.

La reconstruction des bâtiments sera réalisée dans un souci majeur d'harmonisation avec l'image du quartier.

Les matériaux utilisés seront la pierre naturelle de teinte claire (genre grès de Luxembourg) d'aspect massif pour les façades Printz, marquant l'entrée du nouveau bâtiment.

Divers éléments d'encadrement de fenêtres en pierre et de bandeaux avec incrustations d'enduit renforceront l'aspect traditionnel de la construction pour la façade de la rue du Marché-aux-Herbes.

La façade rue du Saint-Esprit sera en majeure partie réalisée en placage de pierre naturelle; seule la partie basse comportera des encadrements, des bandeaux en pierre naturelle et des incrustations d'enduit.

Les toitures seront pour leur grande majorité réalisées en ardoises naturelles. La toiture de la Maison Printz, formant l'angle des rues de l'Eau et du Marché-aux-Herbes ainsi que la toiture de la salle des séances seront exécutées en cuivre.

Les corniches seront réalisées en pierre naturelle. Les menuiseries extérieures seront en bois de chêne peint en blanc.

*

PARTIE TECHNIQUE

Compte tenu de l'étroitesse du chantier ainsi que de la proximité du Palais Grand-Ducal et de la Chambre des Députés, l'installation de chantier (baraquements, bureaux et aires de stockage) est prévue en surélévation au croisement de la rue du Marché-aux-Herbes avec la rue de l'Eau, avec une aire de stockage et de déchargement en partie inférieure.

Cette situation particulière du chantier rend les opérations de construire très difficile ceci d'autant plus que la circulation devra être maintenue.

Une reprise en sous-oeuvre des bâtiments avoisinants et des caves voûtées dans l'emprise du chantier s'imposera à cause de la réalisation d'un troisième sous-sol partiel.

La stabilisation momentanée de la façade Richard se fera à l'aide d'une structure métallique auto-portante.

Les terrassements dans la roche seront exécutés à l'aide d'éclateurs chimiques, ceci dans le souci majeur de ne pas perturber l'environnement urbain.

Afin de garantir la stabilité de la voirie périphérique et pour éviter la mise en oeuvre de palplanches, des ancrages temporaires sont prévus sur une hauteur de 3,50 m à partir du niveau des trottoirs.

La structure portante intérieure et en façade est prévue en béton armé: fondations, voiles, piliers, poutres, dalles-toitures sur bureaux, escaliers et coque sur la salle des séances.

L'étanchéité des voiles extérieurs impose une procédure particulière, la réalisation en fouille ouverte empiétant sur les trottoirs étant impossible. Les membranes seront appliquées sur un béton de pose coulé contre le terre-plein. Les tuyaux de drainage seront disposés à l'intérieur le long des murs périphériques.

La structure portante pour la verrière au-dessus de la salle des pas perdus sera réalisée en acier.

Les agencements intérieurs de l'ouvrage seront conditionnés principalement par les exigences représentatives et opérationnelles de la fonction même de l'ouvrage.

Ainsi un soin particulier sera apporté au choix des revêtements de sol. Pour assurer une bonne acoustique à l'ensemble, la salle des séances sera en majeure partie revêtue de moquette.

La salle des pas perdus et l'escalier principal seront en marbre avec incrustation de motifs décoratifs et de bandes de tons différents ou de texture différente.

Les salles de réunion des commissions auront un revêtement de sol en moquette ou en parquet de bois naturel selon le degré de confort acoustique qui sera recherché.

Les bureaux et les autres locaux de fonction auront un revêtement de sol en parquet de bois naturel.

Les locaux sanitaires, la cuisine et les locaux de services auront un revêtement de sol en carrelage, les locaux techniques auront un revêtement en chape industrielle ou en carrelage à forte résistance.

Les revêtements muraux seront choisis en fonction des décors spécifiques.

La salle des séances aura un revêtement mural où alterneront les panneaux de bois naturel ou de bois stratifié avec des panneaux en enduit vénitiens de teinte claire. Les zones revêtues de bois seront déterminées par l'étude acoustique qui devra être établie de façon à assurer une atmosphère de travail optimale pour les députés. La salle des pas perdus aux niveaux accessibles au public ainsi que les mezzanines et les galeries de la salle des séances auront les mêmes revêtements muraux.

Les bureaux et autres locaux de fonction auront un revêtement de peinture acrylique appliquée sur un enduit de plâtre.

Les locaux sanitaires et la cuisine auront des revêtements muraux avec une alternance de carrelage et de surfaces peintes. Les locaux techniques auront un revêtement mural en enduit au ciment taloché et peint ou en briques apparentes peintes.

Le plafond de la salle des séances sera composé de cassettes disposées dans la coupole. Ces cassettes réalisées en plâtre avec moulures de staff incorporeront une partie de l'éclairage de la grande salle. Les cassettes et les moulures de la voûte seront terminées par une peinture mate. Les plafonds des galeries donnant sur la grande salle seront en staff et plaques de plâtre avec éclairage incorporé.

Les plafonds des galeries donnant sur la salle des pas perdus seront de la même nature que les plafonds des galeries de la grande salle.

La verrière qui ferme la salle des pas perdus en partie haute sera à structure métallique avec verre isolant et de sécurité.

Les salles de réunion des commissions ainsi que la bibliothèque auront des faux plafonds en staff et plaques de plâtres avec une finition en peinture mate.

Les locaux sanitaires et la cuisine auront des faux plafonds en cassettes métalliques. Les locaux techniques auront un plafond en béton brut mis en peinture.

La grande majorité des menuiseries intérieures seront en bois naturel. Les essences seront assorties aux essences choisies pour les revêtements muraux à l'exclusion de toute essence tropicale. Les pièces représentatives auront partiellement des lambris de bois naturel assortis au bois des portes intérieures. Seules les portes des locaux techniques dans les parties non accessibles au public seront en métal peint.

Les cloisons amovibles des différentes salles de réunion des commissions seront également revêtues de panneaux de bois. Les performances acoustiques de ces cloisons seront particulièrement étudiées.

Les garde-corps des escaliers seront en ferronnerie ouvragée. Leur finition en peinture sera harmonisée avec les teintes des murs.

Considérant la représentativité des fonctions, les concepteurs du projet ont jugé nécessaire que les installations techniques soient les plus discrètes possibles.

Pour les installations de ventilation et de climatisation, le parti général consiste donc à mettre en place une distribution horizontale au plafond du 3^e sous-sol complétée par des gaines montantes disposées dans les épaisseurs des murs pour les différents étages. De cette manière, la distribution horizontale aux étages sera réduite au minimum et les grilles de pulsion/reprise seront généralement

disposées dans les parois verticales de la manière la plus discrète possible. Ce choix technique évitera de nombreuses bouches de ventilation et autres trappes de révision dans les plafonds des différentes salles et améliorera d'autant l'esthétique de ces plafonds.

Pour la distribution électrique, courant fort et courant faible, au départ d'un local de distribution situé à chaque niveau, un réseau de gaines de sol permettra d'assurer la flexibilité souhaitée à l'installation.

L'ensemble des fonctions techniques primaires (production de chaleur, groupe de ventilation, etc...) sera concentré au 3e sous-sol qui servira d'étage technique. Seuls les groupes d'échangeurs seront disposés dans les greniers au 3e étage.

Toutes les grilles de ventilation devant être placées en toiture seront disposées de façon à ne pas être visibles depuis les rues avoisinantes. Pour les prises d'air des locaux techniques situés au 3e sous-sol, différentes cours anglaises seront disposées le long des façades des rues du Saint-Esprit et du Marché-aux-Herbes.

*

PROGRAMME DE CONSTRUCTION

a. *Partie publique et officielle*

Rez-de-chaussée

Loggia extérieure – porche d'entrée	58,50 m ²
Salle des pas perdus	179,50 m ²
Loge portier	6,60 m ²
Bureau huissiers	36,50 m ²
Bureau 1	21,00 m ²
Attente-gendarmerie	34,90 m ²
Salle des séances	283,00 m ²
Bureau Présidence	34,00 m ²
Secrétariat Présidence-antichambre	46,60 m ²
Bureau 2	17,50 m ²
Bureau greffier	19,00 m ²
Vestiaire parlementaire	51,20 m ²

1er sous-sol

Salle des pas perdus	126,00 m ²
Salle réunions 1	45,00 m ²
Salle réunions 2	25,10 m ²
Salle commission 1	35,00 m ²
Salle commission 2	120,00 m ²
Salle commission 3	35,00 m ²
Bureau 1	18,50 m ²
Bureau 2	15,00 m ²
Bureau 3	17,50 m ²
Bar députés et sas	40,50 m ²

2e sous-sol

Salle des pas perdus	122,00 m ²
Salle de réunion	45,50 m ²
Bibliothèque	110,00 m ²
Salon	69,60 m ²
Restaurant	59,00 m ²

1er étage

Passage vers Chambre des Députés	53,00 m ²
Galerie, salle des pas perdus	110,00 m ²
Tribune public et presse	78,70 m ²
Bureau Président, salle d'attente, Secrétariat, antichambre	64,60 m ²

Bureau greffier, secrétariat, accueil	33,30 m ²
Bureau de séance 1	33,00 m ²
Bureau de séance 2	17,50 m ²
Bureau du Gouvernement	19,00 m ²
Bureau 1	15,50 m ²
Bureau 2	13,90 m ²
Bureau 3	32,60 m ²
Salon presse-interview	42,00 m ²

2e étage

Galerie – salle des pas perdus	110,00 m ²
Salle de commission	55,40 m ²
Bureau greffier adjoint, accueil, Rangement	34,90 m ²
Bureau 1	19,00 m ²
Bureau 2	15,50 m ²
Bureau 3	18,80 m ²
Bureau 4	22,20 m ²
Bureau 5	37,00 m ²
Bureau presse 1	32,30 m ²
Bureau presse 2	36,00 m ²
Bureau presse 3	19,90 m ²

3e étage

Salle de commission	56,90 m ²
Bureau	28,40 m ²

b. Locaux de service*3e sous-sol*

Imprimerie	68,10 m ²
Cuisine (poubelles cuisine, stock cuisine, sas cuisine)	45,70 m ²
Poubelles bureaux	21,20 m ²

2e sous-sol

Courrier P et T	33,00 m ²
Sanitaires	13,60 m ²
Archives 1	24,00 m ²
Archives 2	31,60 m ²
Archives 3	31,30 m ²
Stock 1	15,50 m ²
Stock 2	71,20 m ²
Stock 3	6,90 m ²

1er sous-sol

Stock 1	24,60 m ²
Stock 2	101,00 m ²
Stock 3	11,20 m ²
Sanitaires	13,30 m ²

Rez-de-chaussée

Toilettes-sanitaires	21,00 m ²
Office	7,40 m ²
Traduction	9,50 m ²

1er étage

Toilettes-sanitaires	21,00 m ²
Vestiaire public	27,10 m ²

2e étage

Toilettes-sanitaires	21,00 m ²
Technique salle des séances	27,90 m ²
Vestiaire salle de commission	6,90 m ²

3e étage

Stock 1	20,00 m ²
Stock 2	17,10 m ²
Toilettes-sanitaires	10,90 m ²

c. ***Locaux techniques****Niveau -3*

Ventilation 1	29,50 m ²
Ventilation 2	64,10 m ²
Chaudière	57,80 m ²
Courant faible, basse tension	23,10 m ²
Croupe électrogène	25,00 m ²
No-break	14,30 m ²
Gaz	7,00 m ²
Eau	7,30 m ²
Eau-distribution-traitement	16,00 m ²
Humidification	18,00 m ²
Distribution électrique	5,40 m ²
Machinerie ascenseurs	7,90 m ²
Femmes de charge	28,50 m ²
Caniveau technique	36,60 m ²
P et T	4,10 m ²

Niveau -2

Distribution électrique	17,60 m ²
-------------------------	----------------------

Niveau -1

Distribution électrique	17,60 m ²
-------------------------	----------------------

Rez-de-chaussée

Distribution électrique	17,60 m ²
-------------------------	----------------------

1er étage

Distribution électrique	17,60 m ²
-------------------------	----------------------

2e étage

Distribution électrique	17,60 m ²
-------------------------	----------------------

3e étage

Distribution électrique	17,60 m ²
Local technique ventilation	212,40 m ²

DEVIS ESTIMATIF

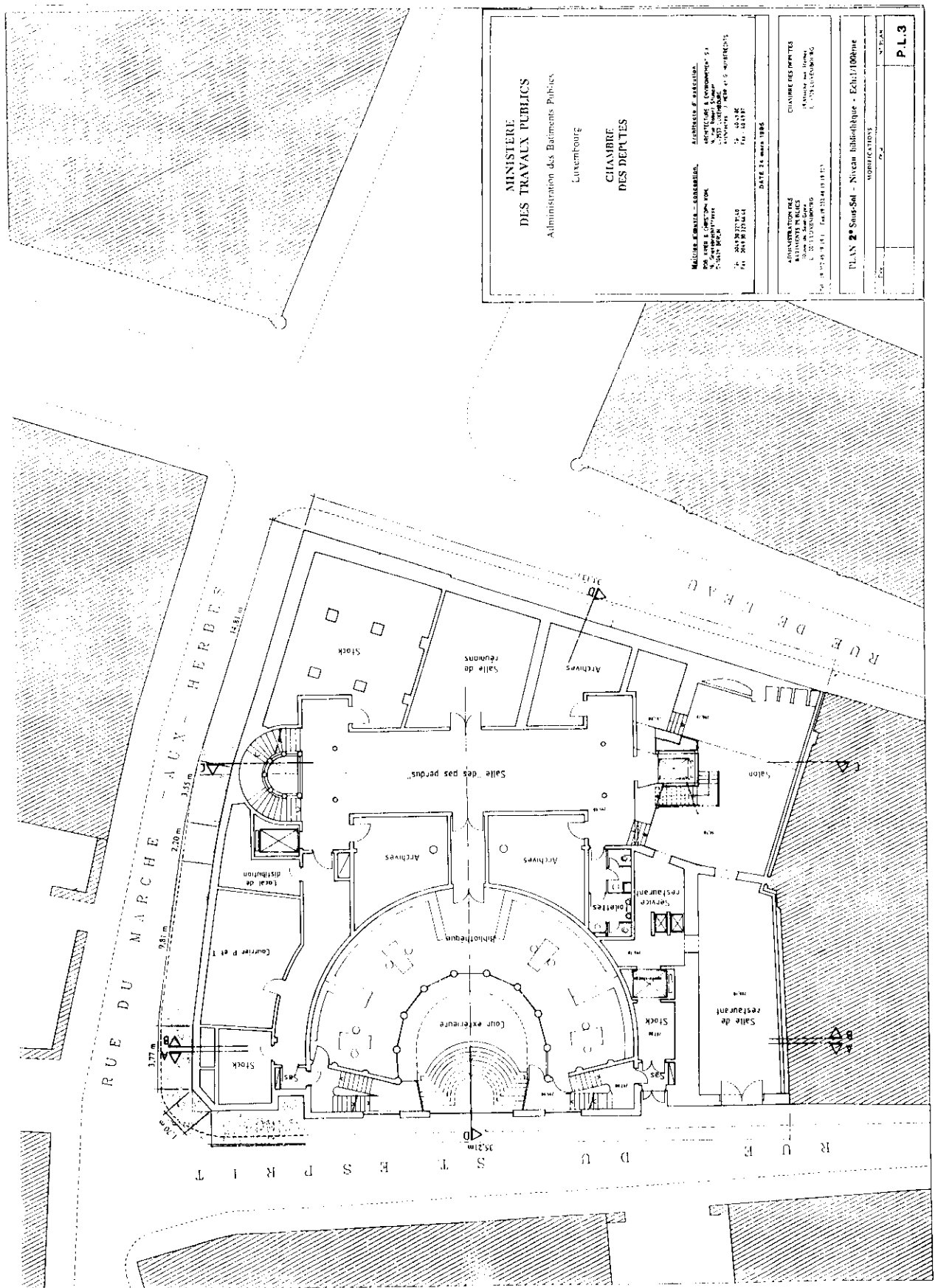
(au 24 mars 1995)

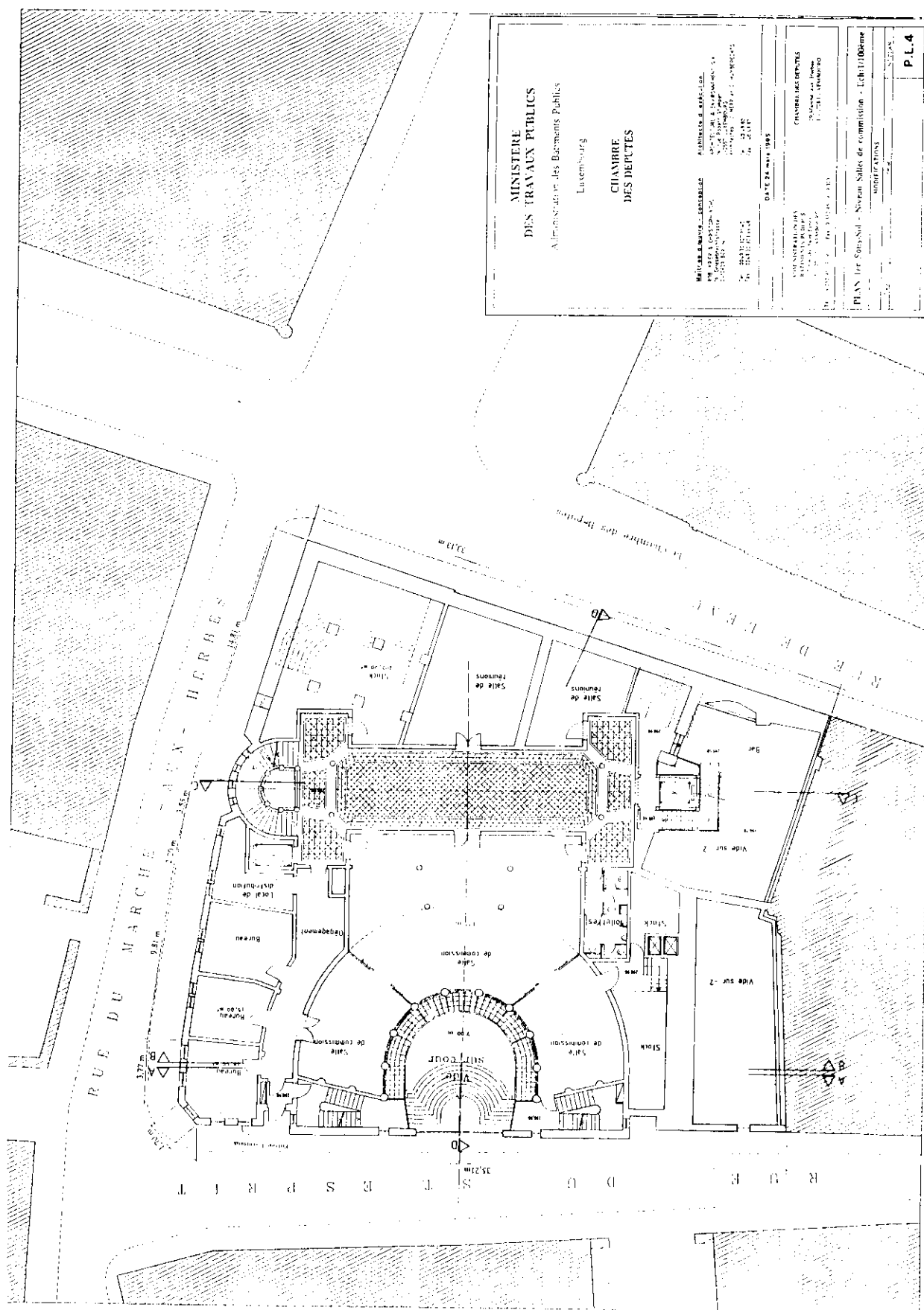
<i>Corps de métiers</i>		<i>HTVA</i>	<i>TTC</i>
<i>No</i>	<i>Libellé</i>	<i>Indice:</i>	<i>475,76</i>
01	travaux de sondages	500.000	575.000
02	travaux de gros oeuvre	155.000.000	178.250.000
03	travaux de charpente en bois	12.600.000	14.490.000
04	travaux d'isolation thermique	700.000	805.000
05	travaux d'étanchéité	2.600.000	2.990.000
06	travaux de couverture	300.000	345.000
07	travaux de zinguerie et de ferblanterie	1.700.000	1.955.000
08	travaux de menuiserie extérieure	13.400.000	15.410.000
09	travaux de vitrerie	8.000.000	9.200.000
10	travaux de stores extérieurs/volets	2.700.000	3.105.000
11	travaux de façade	43.500.000	50.025.000
12	travaux d'installation électrique moyenne tension	5.700.000	6.555.000
13	travaux d'installation électrique basse tension	30.000.000	34.500.000
14	travaux d'installation électrique courant faible	35.000.000	40.250.000
15	travaux d'installation thermique	36.500.000	41.975.000
16	travaux d'installation sanitaire	15.300.000	17.595.000
17	travaux d'installation d'ascenseur	13.000.000	14.950.000
18	travaux de protection antifeu	300.000	345.000
19	travaux d'enduits intérieurs	21.300.000	24.495.000
20	travaux de plâtrerie et de plafonnage	6.600.000	7.590.000
21	travaux de serrurerie et de ferronnerie	7.200.000	8.280.000
22	travaux de chapes	3.300.000	3.795.000
23	travaux de carrelages	3.300.000	3.795.000
24	travaux de marbrerie et pierre naturelle	6.600.000	7.590.000
25	travaux de parquetterie	2.700.000	3.105.000
26	travaux de revêtement de sol	21.000.000	24.150.000
27	travaux de menuiserie intérieure	35.300.000	40.595.000
28	travaux de cloisons préfabriquées	1.200.000	1.380.000
29	travaux de faux plafonds	3.000.000	3.450.000
30	travaux de revêtement mural	31.500.000	36.225.000
31	travaux de peinture	1.300.000	1.495.000
32	travaux d'installation de fermeture	500.000	575.000
33	travaux de nettoyage	600.000	690.000
34	travaux de signalisation	1.500.000	1.725.000
35	travaux de surveillance	300.000	345.000

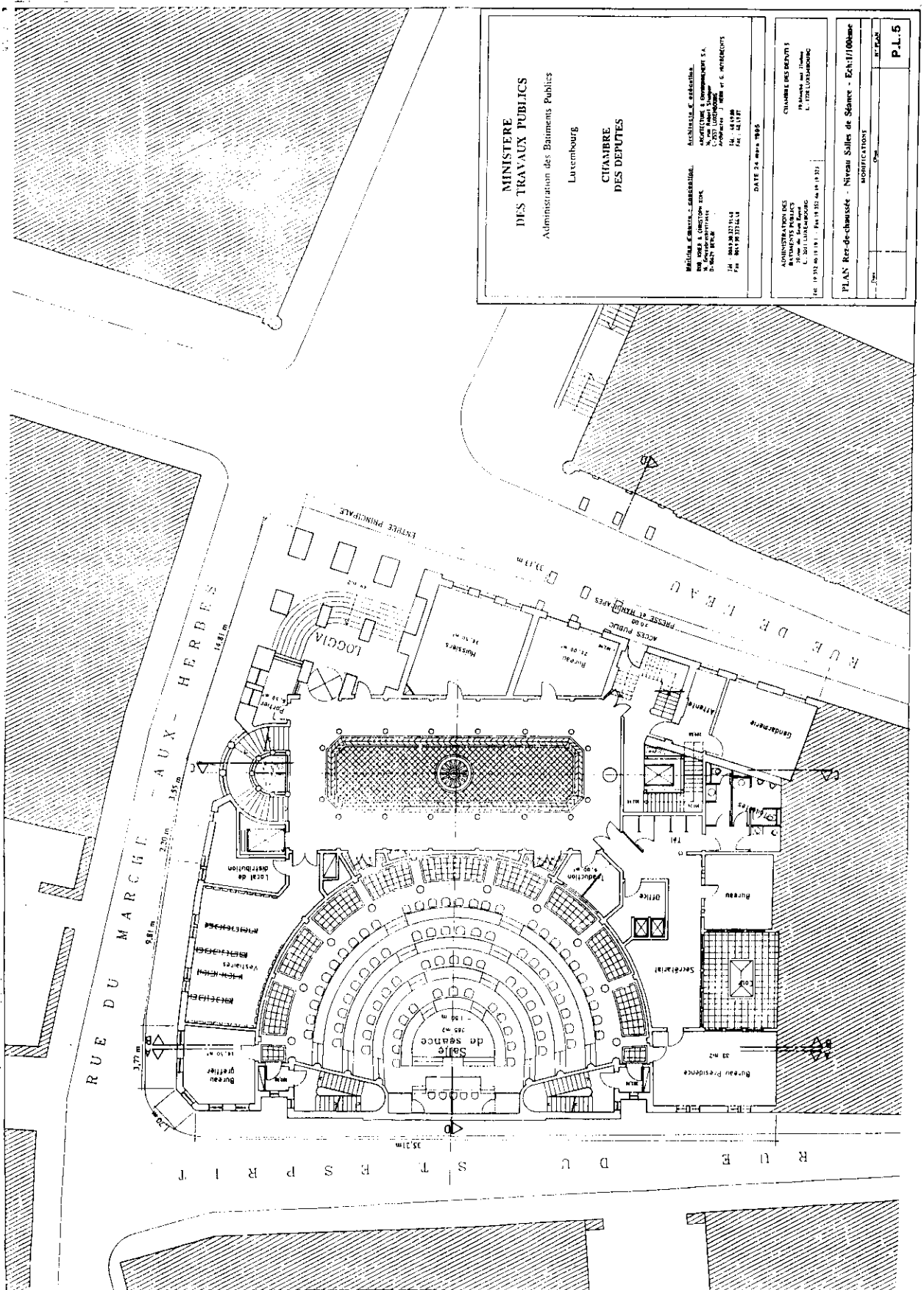
36	travaux d'oeuvre d'art	4.700.000	5.405.000
37	travaux divers	1.300.000	1.495.000
	Coût de la construction	530.000.000	609.500.000
38	acquisition de terrain		
39	travaux préparatoires		
40	travaux d'aménagement extérieur	1.500.000	1.725.000
41	équipement mobilier	22.000.000	25.300.000
42	équipements spéciaux	10.000.000	11.500.000
43	frais divers	10.500.000	12.075.000
44	réserve	16.000.000	18.400.000
	Total des Travaux HTVA	590.000.000	
	T.V.A. Travaux	88.500.000	
	Total des travaux T.T.C.		678.500.000
46	honoraires architectes, ingénieurs, spécialistes	55.000.000	61.600.000
	T.V.A. Honoraires	6.600.000	
	Total des honoraires T.T.C.		61.600.000
	Coût Total TTC		740.100.000
	Coût total arrondi		740.000.000

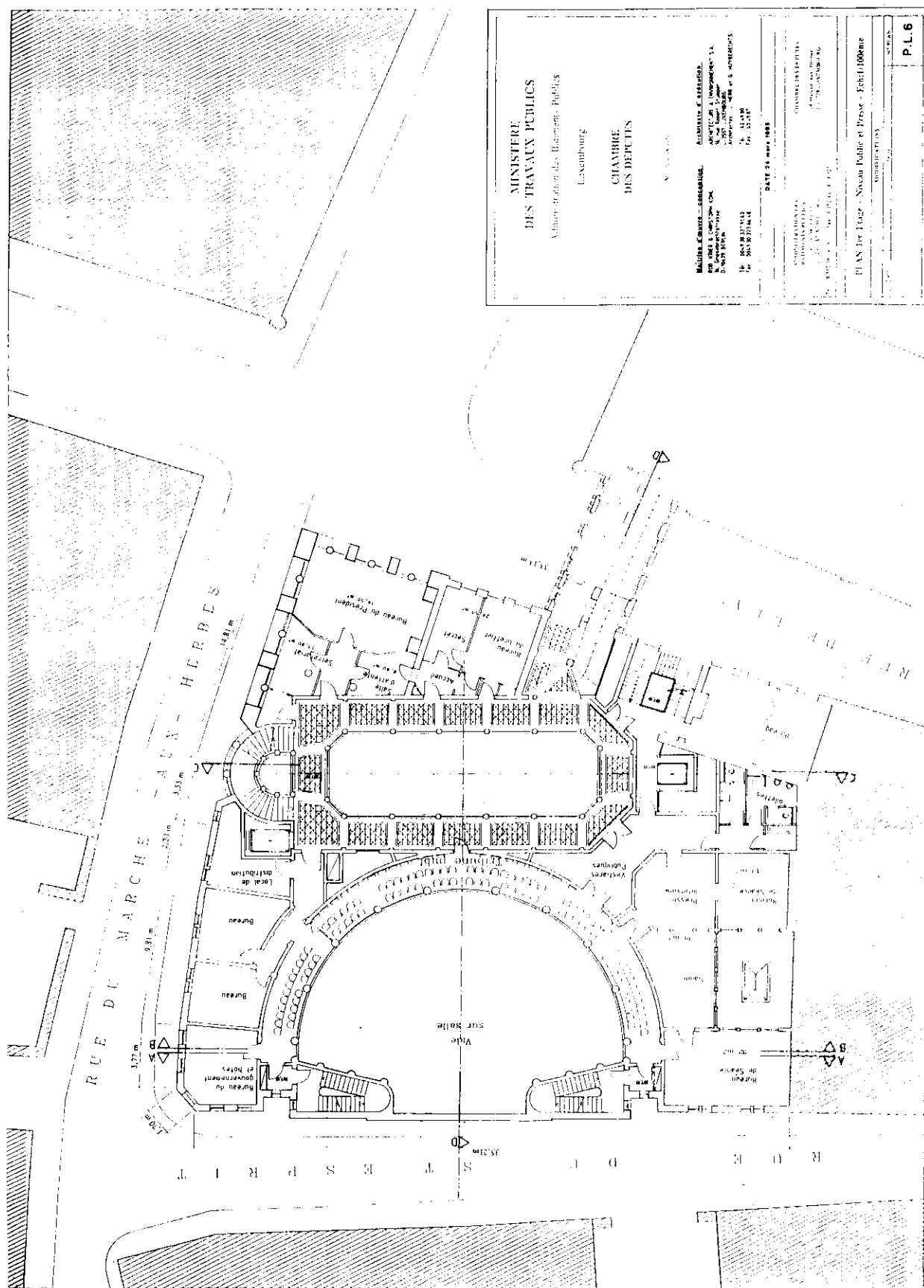
*

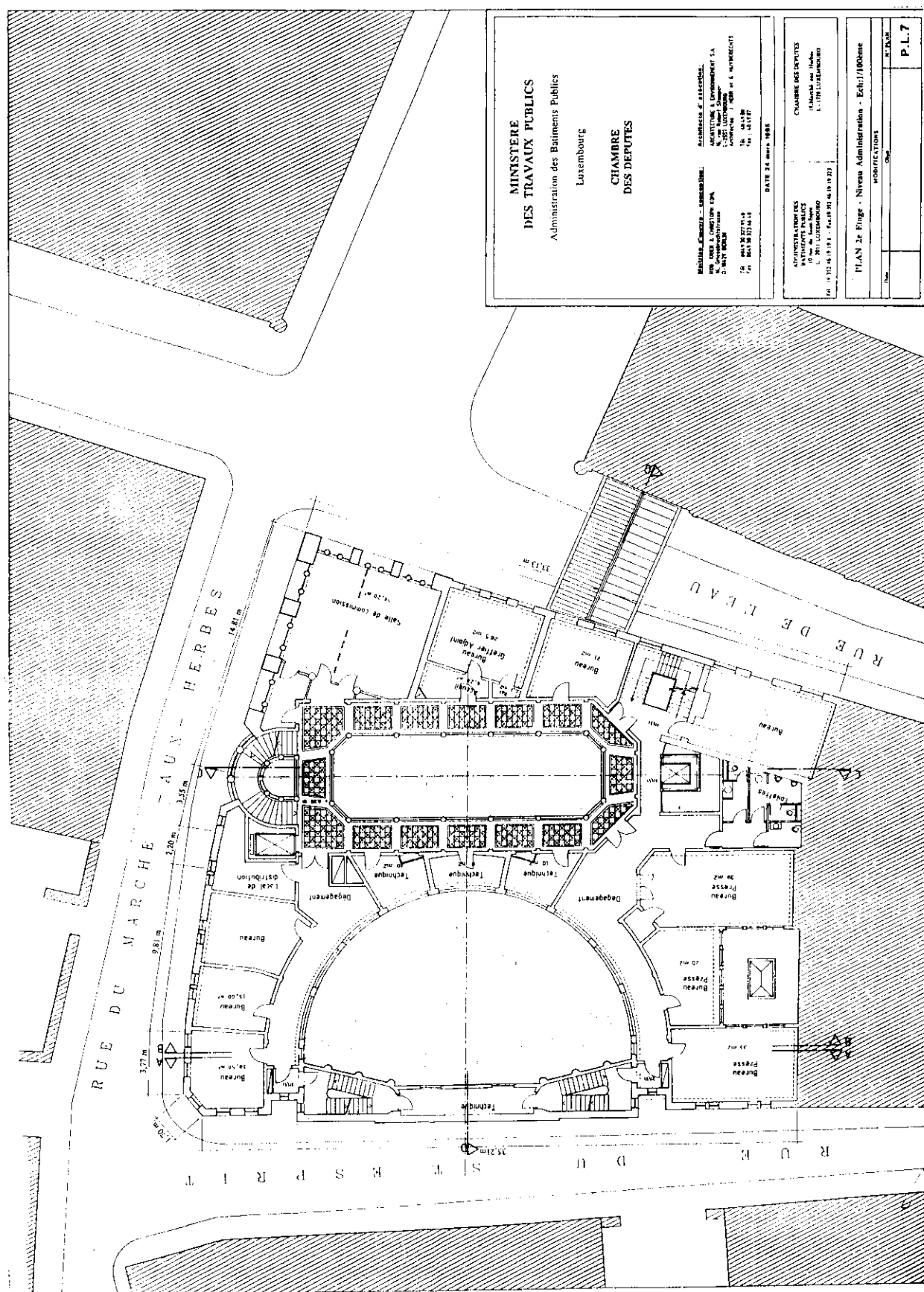
PLANS

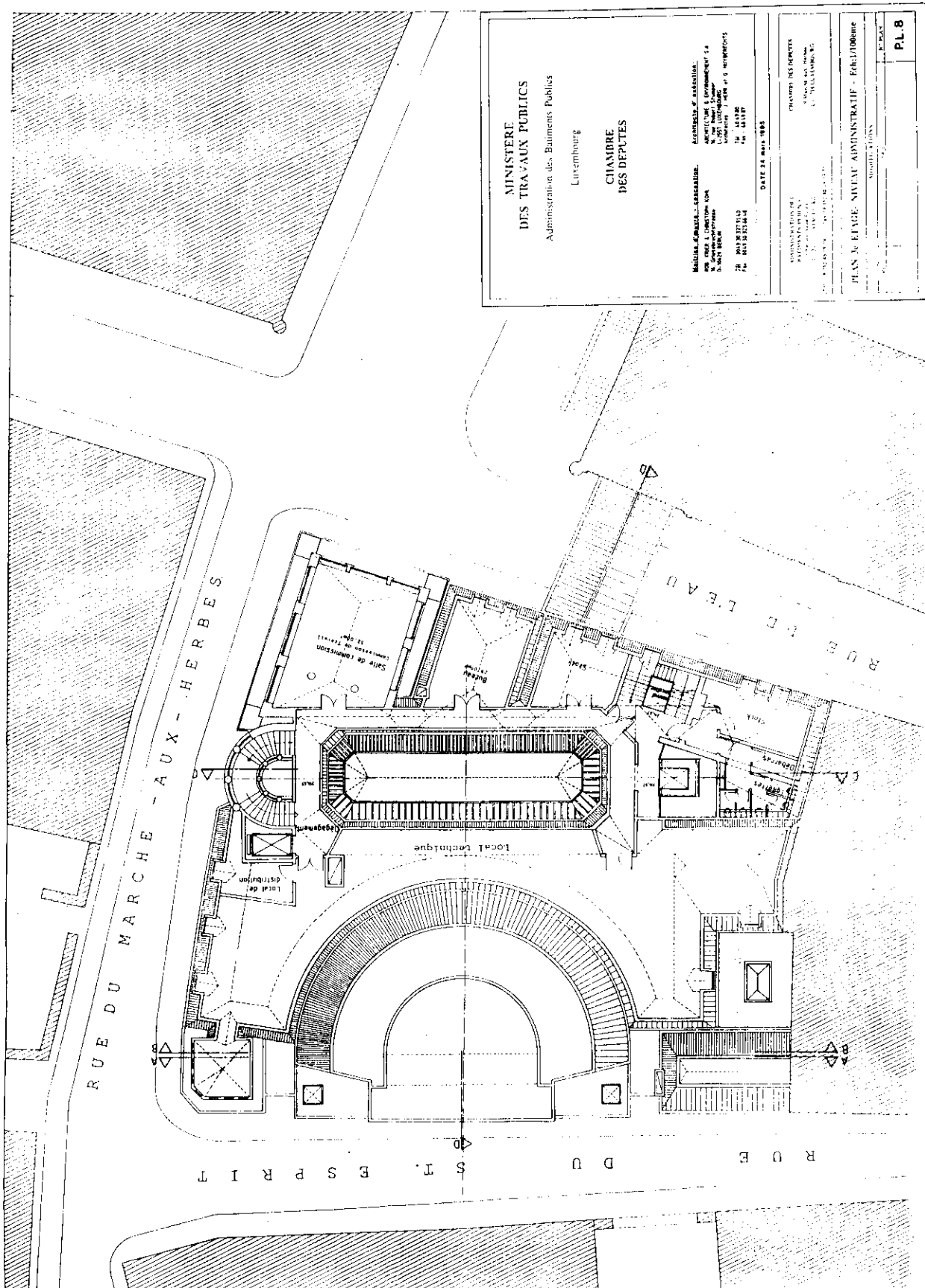


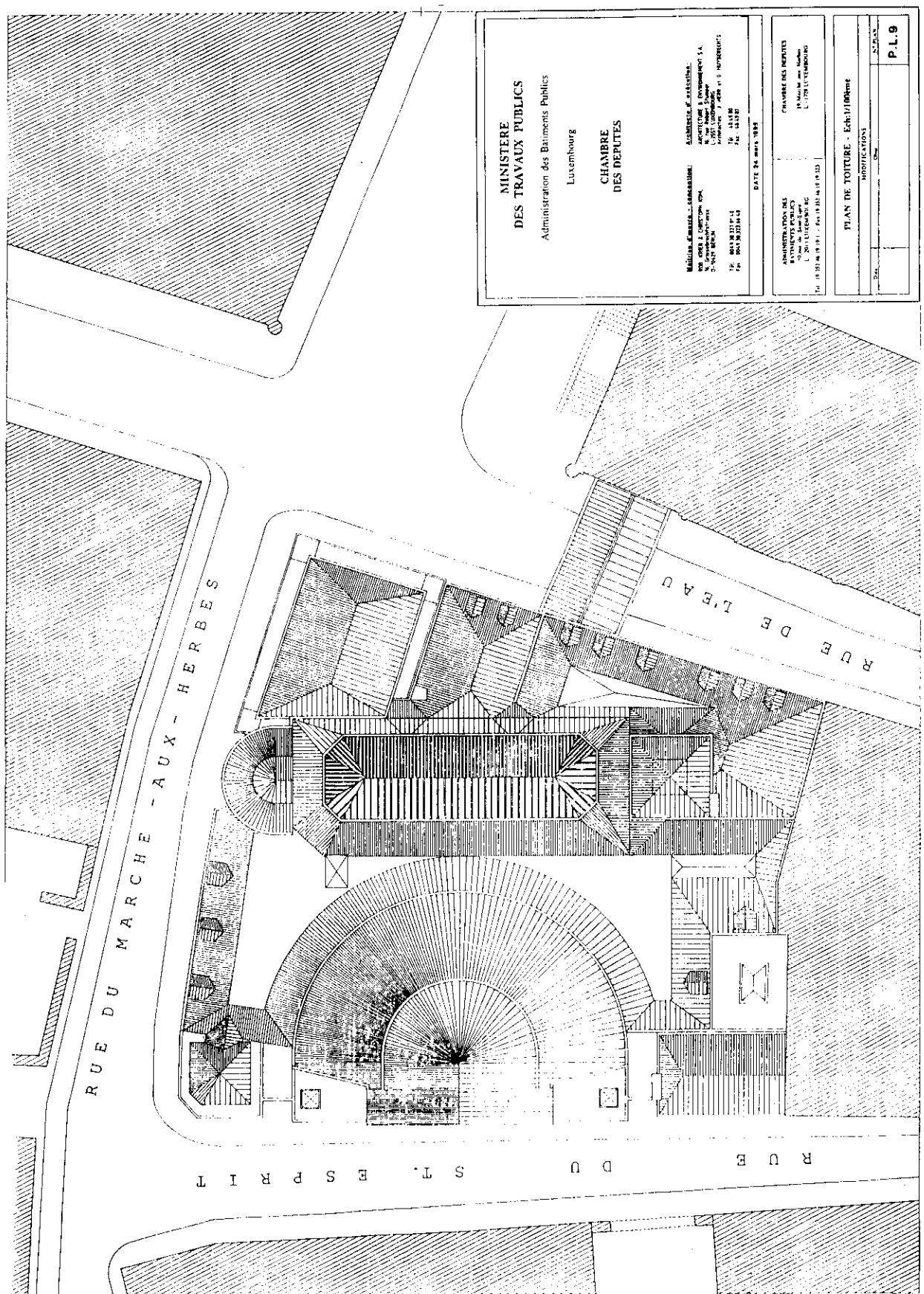


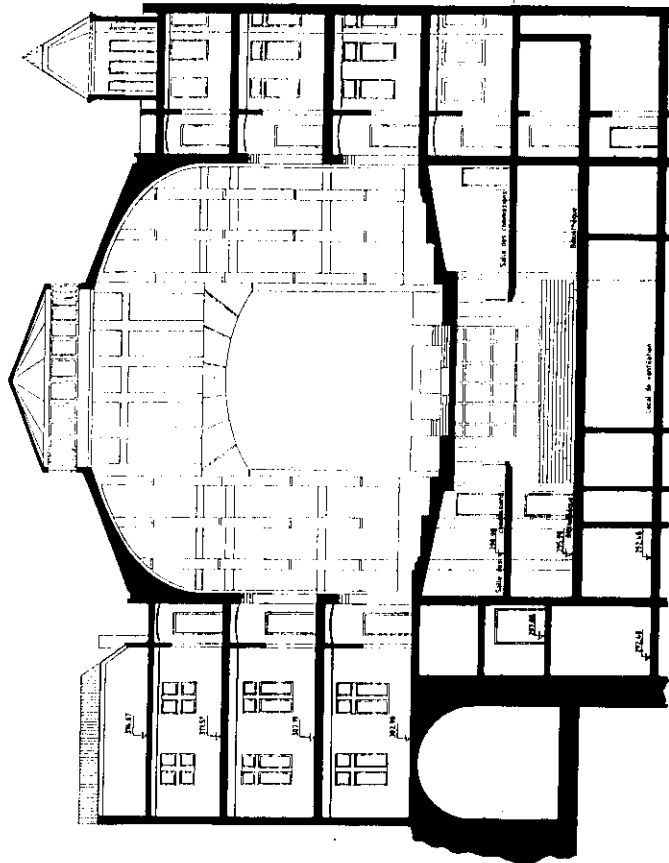












MINISTRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Administration des Bâtiments publics

Leventhorz

CHAMBRE
DES DEPUTES

[illegible]

DATE 20 MAR 1968

[illegible]

COUPE AA - Ech. : 1/100°

SOLUTIONS

2

P.L.10

CHAMBRE
DES DEPUTES

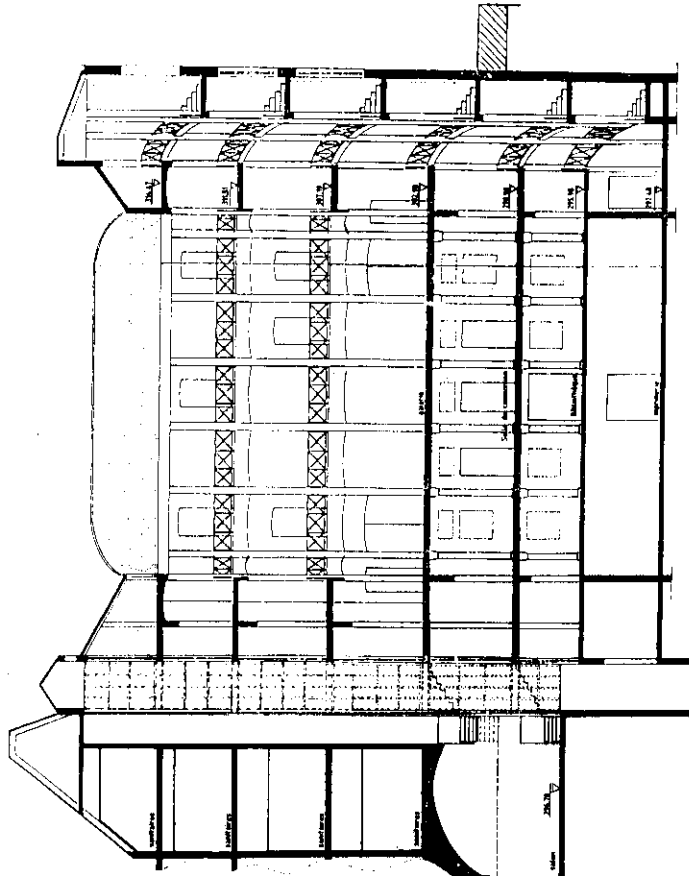
SUNDRIED & SONS: 2400 N. 1ST ST., SUITE 100, DENVER, CO 80202
 303-733-1111
 V.S. LINDENBERG & SONS: 1000 N. 1ST ST., SUITE 100, DENVER, CO 80202
 303-733-1111
 WASHINGTON & ASSOCIATES: 1000 N. 1ST ST., SUITE 100, DENVER, CO 80202
 303-733-1111

DATE 24 MAR 1965

	-	ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS Rue du Grand Espoir L-2011 LUXEMBOURG	-	CANTIERE DES BÂTIMENTS Quartier des Halles L-1778 LUXEMBOURG
--	---	---	---	--

COUPE BB - Ech. : 1/100*

[illegible]



MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS
Administration des Bâtimens Publics
Luxembourg
CHAMBRE
DES DÉPUTÉS

MAÎTRE D'ŒUVRE : A. KUNZ, 10, RUE DE LA VILLE, LUXEMBOURG
ARCHITECTE : A. KUNZ, 10, RUE DE LA VILLE, LUXEMBOURG
DATE DE L'ÉTUDE : 1955

ADMINISTRATION DES
BÂTIMENS PUBLICS
LUXEMBOURG
CHAMBRE DES DÉPUTÉS
LUXEMBOURG

COUPE CC - Ech. : 1/100°

NOTIFICATIONS
Date :
Par :
P.L. 12

